



## **Déclaration CHSCTD extraordinaire du jeudi 1 OCTOBRE**

Tout d'abord, monsieur l'Inspecteur d'Académie, la FSU vous souhaite la bienvenue dans notre département. Vous n'ignorez pas notre attachement aux instances des CT et des CHSCT et tenons à vous rappeler que la FSU s'oppose à leur fusion. La FSU dénonce également les conséquences de la mise en place de la loi de transformation de la fonction publique sur les conditions de travail des personnels. En effet, lors des phases des mouvements des personnels, les commissaires paritaires n'ont eu aucune possibilité de vérifier les documents préparatoires et de signaler les erreurs, les cas particuliers, et de défendre les situations individuelles en amont des affectations. Comment ne pas douter de l'application stricte des règles des mouvements au vu de certaines situations ?

La FSU rappelle que cette rentrée s'est déroulée dans un contexte où tous les métiers de l'Éducation Nationale ont abordé la reprise avec de très nombreux défis à relever. Des protocoles finalisés tardivement et souvent transmis à la dernière minute. Dans ces conditions leur application locale ne peut être sereine. La seule journée de prérentrée s'est avérée insuffisante pour poser un cadre apaisant et rassurant pour les personnels et les usagers !

Nationalement, comme localement, le choix a été fait délibérément de diffuser les nouveaux protocoles sans consulter ni le CHSCTM, ni le CHSCTA, ni le CHSCTD sans respecter la réglementation ni les représentants des personnels en CHSCT.

Était-il approprié d'alléger le protocole sanitaire des services administratifs des écoles et établissements scolaires au moment où le conseil scientifique annonçait l'arrivée d'une seconde vague virale ?

Un bon nombre de personnels des services administratifs auraient pu continuer à exercer leurs missions selon les modalités appliquées depuis le 22 juin dernier : une présence sur site en alternance avec le télétravail, des rotations des personnels sur site pour limiter la présence, notamment à cause de l'exiguïté des bureaux.

Quels impacts auront les préconisations sanitaires dans l'exercice des métiers, sur les relations aux usagers ?

Quelles sont les conséquences des fermetures temporaires de classes, d'écoles, d'établissements ou de services ?

Effectivement, dès la rentrée, un Comité Hygiène Santé et Sécurité au Travail départemental (CHSCTD) aurait dû se réunir pour anticiper les difficultés. Alors que le CHSCT est le lieu d'échanges et de consultation sur les sujets concernant la santé et la sécurité au travail, il est incompréhensible que le CHSCTD ne reçoive pas non plus d'information en continue de l'évolution de la situation sanitaire de

notre département. Nous rappelons l'article 60 du décret 82-453 « *Le comité est consulté sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité* » .

Nos préoccupations sont tournées vers les personnels vulnérables, tels que le décrit le décret du 29 août 2020 (décret n°2020-1098). Nous nous rendons compte sur le terrain que ceux-ci ne sont pas informés de leurs droits par l'employeur. Les chefs de services ne jouent pas suffisamment leur rôle de protection de la santé des personnels fragiles. La mise à disposition des masques n'est pas claire non plus, puisque nous constatons que des personnels achètent leurs masques.

Comme souvent, nous constatons que l'information ne circule pas dans l'ensemble des établissements scolaires. Alors que la presse départementale relaie des informations sur la fermeture des classes, les services académiques recommandent aux directrices et directeurs d'école de ne pas communiquer envers les familles quand l'école est concernée par un cas de Covid-19 avéré.

Aujourd'hui les personnels vivent un contexte anxiogène, entre inquiétude et rassurance, chacun reste dans une bulle forcée par les circonstances. La protection textile y est pour beaucoup. Pas ou peu d'informations sur les cas de contamination dans les établissements. Quand est-il vraiment ?

La responsabilité des personnels face à la contamination angoisse aussi. Dans un protocole sanitaire qui est irréalisable, avec des effectifs pléthoriques, des brassages inévitables, des règles de distanciation inapplicables. Un gouvernement qui prend ses fonctionnaires pour des idiots afin qu'ils s'adaptent sans broncher à des injonctions paradoxales. La défiance vis-à-vis de la hiérarchie est à son paroxysme. Au regard des évaluations nationales, des questions dites complémentaires, sur les méthodes de travail des professeurs sont pernicieuses, car elles induisent une évaluation des professeurs par les élèves. Exemple : *Lorsque vous envoyer du travail à votre professeur comment vous faisait-il un retour ?*

Alors que l'institution méprise de plus en plus le dialogue social, c'est le clientélisme qui a le vent en poupe. Pour tout dire, il y a en France dans le 2<sup>nd</sup> degré 22 500 élèves de plus et 1000 postes d'enseignants de moins. Les effectifs dans les classes explosent, des enseignants manquent dès la rentrée. La situation sanitaire va se charger de montrer le manque criant de titulaires remplaçants dont les postes ont été supprimés depuis 2007 dans presque toutes les disciplines.

Les stratégies de diversion du débat concernant la remise en cause de la laïcité, la « tenue des filles » à l'école et la sécurité, ne sont que des écrans de fumées pour éviter les sujets importants. Diviser la société, occuper les esprits, créer du conflit. Dans et hors de l'établissement la tension monte, avec un protocole sanitaire qui rend la situation plus compliquée encore sur les conditions de travail de tous.

Enfin, la situation du post confinement a fait germer une double contrainte du travail des enseignants à la fois en présentiel et en distanciel qui se prolonge aujourd'hui pour les élèves absents dans les collèges et les

écoles quotidiennement. Si tous les élèves ont repris l'école, certains enseignants subissent une pression hiérarchique pour continuer de diffuser le travail pour assurer la continuité pédagogique des absents. Y aurait-il un rapport avec le message du ministère du 7 septembre qui annonce la réouverture du dispositif « Ma classe à la maison » et son accès gratuit ?

Monsieur l'Inspecteur d'académie, il est temps que le CHSCTD reprenne ses travaux, nous comptons sur votre soutien pour de nos actions, afin de veiller à l'amélioration des conditions de travail de vos personnels.